DIRECTION DES AUDITS DE SECURITE

20 rue de Rome - 75008 PARIS

TÉL : +33 (0) 1 53 42 00 37 - FAX : +33 (0) 1 53 42 27 29



LE DIRECTEUR

Représentants des Associations

PARIS, le 30 octobre 2014

NR: AS 042 - DIR - E.R. - 2014/493

Objet : Réunion Sécurité des Associations

Madame, Monsieur,

Je fais suite à notre rencontre du 11 septembre 2014 et vous prie de trouver ci-joint le compterendu de cette réunion accompagné des documents présentés par Monsieur Laurent TRANCHARD – Chef du Département Métiers et Sécurité à la Direction de la Traction et Monsieur Thierry GRIMAL – Responsable du site directeur des simulateurs de conduite Transilien, ayant pour thème : les missions conduite, la formation et le suivi des conducteurs.

Comme convenu, vous trouverez également joints à la présente un exemplaire de la Loi du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire, ainsi que le rapport annuel 2013 de SNCF, en trois fascicules, sur la sécurité de l'Exploitation Ferroviaire sur le Réseau Ferré National.

Je vous confirme que notre prochaine rencontre aura lieu le mercredi 10 décembre 2014 de 10h00 à 16h00.

Je ne manquerai pas de vous communiquer par un prochain courrier les modalités précises d'organisation de cette journée.

Afin de pouvoir vous accueillir dans les meilleures conditions, je vous remercie par avance de bien vouloir confirmer à Madame ARGANT (Tél. 01 53 42 08 25 — <u>laurette.argant@sncf.fr</u>) votre présence à cette réunion.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Eric RADENAC



Copie pour information:

Monsieur Pierre IZARD – Directeur Général Sécurité et Qualité de Service Ferroviaire Monsieur Christian COCHET – Directeur Général Audit et Risques Monsieur Jacques REGIS – Directeur Sécurité Système et Projets Madame Véronique MOUILLARD – SNCF Voyages Monsieur Laurent TRANCHARD - TMS Monsieur Thierry GRIMAL - TMS

RENCONTRE SECURITE DES ASSOCIATIONS COMPTE-RENDU

DE LA REUNION DU 11 SEPTEMBRE 2014

	2.0					-		
Ра	rtia	cını	aiei	nt a	Ia	reu	nion	
ı a	11 411		ai Ci	па	ıa	ı c u		

Représentants des Associations :

ADEIC
CNAFAL
FAMILLES RURALES
FENVAC
FNAUT
INDECOSA
SOURIRE DES ANGES

Absents excusés :

ADEIC
AFOC
CGL
CNL
FNAUT
ORGECO
UNAF

Pour SNCF :

Directeur des Audits de Sécurité								
Chef du Département Métiers et Sécurité à								
la Direction de la Traction								
Responsable	du	site	Directeur	des				
simulateurs de conduite Transilien								

La réunion s'est déroulée de 10h00 à 16h00 au Centre Professionnel de Formation Traction de Saint Ouen (93):

La matinée a été consacrée au métier de conducteur, pilier majeur du système de sécurité ferroviaire.

L'exposé de Monsieur Laurent TRANCHARD - Chef du Département Métiers et Sécurité à la Direction de la Traction et de Monsieur Thierry GRIMAL – Responsable du site Directeur des Simulateurs de conduite Transilien a permis de présenter l'ensemble des missions conduite, ainsi que le dispositif de formation et de suivi des conducteurs, et de répondre aux nombreuses questions des participants.

Le support de cette intervention est joint au présent compte-rendu.

Cet exposé a été suivi de la visite du Centre Professionnel de Formation Traction de Saint-Ouen. Chaque participant a ainsi pu en particulier expérimenter personnellement la conduite d'un train sur simulateur en cabine dynamique tridimensionnelle (défilement des signaux, accélération, freinage et distances d'arrêt, ...).

- L'après-midi a permis de nombreux échanges sur les grands sujets d'actualité :
 - L'accident ferroviaire survenu le 17 juillet 2014 à Denguin, avec le rattrapage d'un TGV par un TER. Les échanges ont porté en particulier sur la prise en charge des victimes et de leurs familles, ainsi que sur les premiers éléments de compréhension de l'accident tels qu'ils ont été portés à la connaissance du public dans les jours qui d'enquête immédiate suivi. Le rapport est téléchargeable ont internet: http://medias.sncf.com/sncfcom/newsroom/pdf/Rapport-enquete-Rattrapage-Denguin.pdf
 - La loi n°2014-872 du 4 Août 2014 portant réforme ferroviaire. Les échanges ont en particulier porté sur la répartition des missions sécurité au sein du futur groupe public ferroviaire.

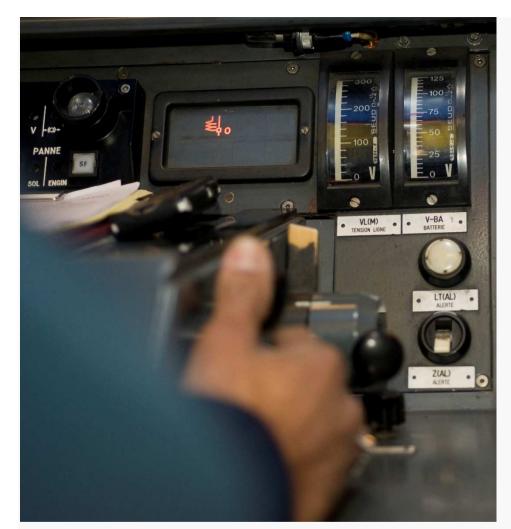
Le texte de loi est téléchargeable sur internet :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029330511& categorieLien=id

Une version papier est jointe en annexe au présent compte-rendu.

- Le rapport annuel sur la sécurité de l'Exploitation sur le Réseau Ferré National Français en 2013, en trois fascicules, également joint au présent compte-rendu, et téléchargeable sur internet : http://medias.sncf.com/sncfcom/pdf/transparence/RAPPORT_SECURITE_2013.pdf
- La démarche de transparence promue par SNCF, notamment pour ce qui concerne la sécurité. Sont désormais mis en ligne dans les pages « transparence » du site internet sncf.com: http://www.sncf.com/fr/transparence/securite:
 - ✓ Les rapports sécurité annuels produits par SNCF, et d'enquêtes en cours,
 - ✓ La liste hebdomadaire des incidents ferroviaires,
 - ✓ Les lettres de suite des audits de sécurité périodiques des établissements ferroviaires.
 - √ Les comptes-rendus des réunions sécurité avec les associations (démarqués des noms des participants).

La prochaine réunion est confirmée pour le mercredi 10 décembre 2014 de 10h00 à 16h00.



NOTRE MÉTIER

Conduire les voyageurs et les marchandises, en sécurité, à l'heure, 7 jours sur 7, 24 h sur 24.

SNCF DIRECTION DE LA TRACTION Août 2014



MISSIONS ET COMPÉTENCES DU CONDUCTEUR SNCF



MISSIONS

7 AMENER À BON PORT LES VOYAGEURS ET LES MARCHANDISES

▼ Etre conducteur, c'est être capable d'emmener des voyageurs ou des marchandises, d'un point A à un point B en toute sécurité, en évitant les risques ferroviaires.

La sécurité est la première valeur du conducteur.

∄ À L'HEURE...

« Faire l'heure » est une autre des valeurs fondamentales du conducteur. Pour cela, la rigueur doit être présente à chaque étape de sa mission.

▼ SAVOIR, SAVOIR FAIRE ET SAVOIR ÊTRE

Il ne s'agit pas seulement de connaître.
Conduire, c'est pouvoir réagir, vite et bien, aux événements. La conduite est un métier de gestes.



COMPÉTENCES

7 DE PRÉPARER SA MISSION

- Prendre connaissance des documents nécessaires à la conduite du train.
- Réaliser la préparation et la vérification de l'engin moteur.

7 DE CONDUIRE EN SITUATION NORMALE

- Maîtriser et respecter toutes les procédures qui concernent la ligne, le type de train et le matériel.
- Respecter les arrêts et l'horaire.
- Respecter la signalisation.

⊅ DE CONDUIRE EN SITUATION PERTURBÉE.

- Pour faire face à des évènements, incidents ou anomalies d'origines diverses.
- Pour réagir immédiatement, en appliquant les procédures et les actions de mise en sécurité du train.

Une assistance en ligne peut aider le conducteur lors d'un dépannage ou pour toute question concernant l'exploitation : les pôles d'appui conduite (PAC). Il en existe quatre : Le PAC TGV, le PAC Transilien, le PAC TER et le PAC loc.



CERTIFICATION DU CONDUCTEUR

Pour conduire au sein d'une entreprise ferroviaire de l'Union européenne, un conducteur doit détenir :

- une licence de conduite
- une attestation complémentaire.



LICENCE EUROPENNE DE CONDUITE

7 CONDITIONS

- avoir 18 ans minimum,
- Avoir fait au moins 9 années d'études primaire et secondaire et avoir bénéficié d'une formation de base « niveau 3 » européen. C'est l'équivalent d'un niveau CAP ou BEP en France.
- ➢ Satisfaire à des exigences médicales et psychologiques, validées par un examen d'aptitude et un examen psychologique.
- Réussir un examen qui se présente sous la forme d'un questionnaire à choix multiple (QCM).

7 DÉLIVRANCE

▼ Elle est délivrée par une autorité de sécurité nationale. En France, c'est l'Etablissement public de sécurité ferroviaire (EPSF).

→ VALIDITÉ

- ▼ Elle est valable dix ans. L'aptitude physique est vérifiée tous les trois ans, l'aptitude psychologique tous les dix ans.
- Elle reste la propriété du conducteur.



ATTESTATION COMPLÉMENTAIRE

7 CONTENU

L'attestation complémentaire prouve que le conducteur est apte à conduire certains engins, sur un type d'infrastructure donné et avec d'éventuelles compétences linguistiques.

7 DUREE

- → Le conducteur la reçoit à l'issue de sa formation initiale, après réussite à l'examen.
- → L'attestation est ensuite renouvelée tous les trois ans, après évaluation.
- Entre chaque renouvellement, pour chaque ligne nouvellement empruntée ou engins nouvellement conduits, une évaluation est faite et l'attestation est mise à jour.

Cette attestation complémentaire est délivrée par l'employeur qui la reprend quand le conducteur quitte l'entreprise.



LA FORMATION DU CONDUCTEUR SNCF



PÉDAGOGIE ET TYPE DE CONTRÔLE

↗ PÉDAGOGIE PAR OBJECTIFS

- La formation traduit en termes de « être capable de... » les compétences que le stagiaire doit acquérir pour faire face aux différentes situations du métier.
- **7** Elle s'articule selon trois axes :
 - la compréhension des principes de circulation ferroviaire,
 - la connaissance des procédures,
 - la maîtrise des gestes métier en situation de travail.

7 FORMATION INITIALE EN ALTERNANCE

- Une formation générique est délivrée par les centres de formation, avec des formateurs permanents.
- Une formation d'application, en situation réelle, est dispensée par des tuteurs cadres Traction et des conducteurs moniteurs.

7 CONTRÔLE CONTINU

- Le stagiaire est évalué après chaque module.
- La fin de la formation est sanctionnée par un examen statutaire.



OUTILS ET LIEUX DE FORMATION

7 OUTILS DE FORMATION

- Des simulateurs de conduite sont utilisés pour l'apprentissage des gestes métier. Après l'apprentissage, lors de journées de formation continue, ils peuvent servir à des mises en situation de procédures spécifiques et à l'entraînement à des procédures rarement rencontrées.
 - simulateurs de procédure pour appréhender des situations génériques.
 - simulateurs de mission propres à un matériel donné et à une ou des lignes empruntées.

7 LIEUX DE FORMATION

Il existe 5 centres de formation Traction et 5 antennes qui leur sont attachées :

- → Blainville et l'antenne de Metz.
- Lille et l'antenne de Noisy-le-Sec,
- → Lyon et l'antenne de Dijon,
- → Tours et ses antennes de Rennes et Toulouse,
- Achères.



DUREE DE FORMATION

7 180 JOURS POUR UN CONDUCTEUR DE LIGNE.

→ Conducteur pouvant conduire tout type de train de fret ou de voyageurs.

■ 84 JOURS POUR UN CONDUCTEUR DE MANŒUVRES ET DE LIGNES LOCALES.

Conducteurs conduisant des trains sans voyageurs ou des trains de fret sur de moyennes distances.

77 72 JOURS POUR UN CONDUCTEUR DE TRAM-TRAIN

→ Conducteur de matériel léger circulant indifféremment sur des lignes ferroviaires dédiées ou en milieu urbain.



FORMATION EN CONTINU

- Au sein de SNCF, le conducteur bénéficie d'une formation et d'une évaluation continue tout au long de sa carrière, outre l'évaluation triennale prévue par les textes européens.
- Au moins deux journées de formation sont organisées chaque année, sur des sujets réglementaires ou des sujets de métier.
- → Un cadre accompagne en cabine les conducteurs de son équipe au moins deux fois par an.

